

BAREME TTC DES HONORAIRES DE LOCATION

TARIFS AU 01/01/2022

HONORAIRES DE GESTION ET DE COMMERCIALISATION

(à la charge du propriétaire, sur le montant du loyer charges incluses)

HONORAIRES DE GESTION :

HT	10,83 %
TTC	13.00 %

HONORAIRES DE COMMERCIALISATION :

HT	10.00 %
TTC	12.00 %

HONORAIRES DE LOCATION

(à la charge du locataire)

STUDIO jusqu'au 3 PIÈCES :

HT	25 €
TTC	30 €

4 PIÈCES et plus :

HT	41,67 €
TTC	50 €

TAXE DE SÉJOUR

Suivant le classement de l'hébergement de 0.80 € à 1.60 € par nuitée et par personne de plus de 18 ans.

Exception : Hébergement non classés ou en cours de classement = 5 % du montant de l'hébergement + 10 % taxe additionnelle départementale, plafonné à 3.64 € par nuitée et par personne de plus de 18 ans.